

**Remplacement et extensions ordinaires des réseaux
des Services industriels pour l'exercice 2004**

Préavis n° 2003/49

Lausanne, le 9 octobre 2003

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 16'050'000 francs pour couvrir les frais de remplacement et d'extension des différents réseaux de distribution des Services industriels (SIL) lors de l'exercice 2004.

2. Préambule

Par extensions ordinaires, il faut entendre l'ensemble des travaux accomplis annuellement sur les réseaux de distribution (gaz, chauffage urbain, électricité, multimédia) et qui peuvent se résumer comme suit :

- remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant;
- frais de personnel et intérêts intercalaires à intégrer aux investissements de la distribution de l'électricité;
- modifications et prolongements de tracés;
- pose de nouvelles conduites.

3. Situation des crédit-cadres annuels ouverts au 31 août 2003

3.1 Service du gaz et du chauffage à distance

3.1.1 Distribution de gaz

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés ou engagés Fr.
2001	4.5 Mio.	3'523'694.--
2002	4.8 Mio.	4'777'470.--
2003	7.1 Mio.	4'556'985.--

3.1.2 Chauffage à distance

Les dépenses d'investissements relatives aux extensions ordinaires de 2001 et 2002 étaient portées au budget de fonctionnement.

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés ou engagés Fr.
2003	1.4 Mio.	667'469.--

3.2 Service de l'électricité

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés ou engagés Fr.
2001	4.5 Mio.	* 7'984'455.--
2002	4.8 Mio.	* 6'915'856.--
2003	* 9.7 Mio.	* 2'349'362.--

* y compris frais de personnel et intérêts intercalaires.

3.3 Service du Multimédia

Année	Crédit octroyé Fr.	Montants payés ou engagés Fr.
2003	1.4 Mio.	858'857.--

Certains chantiers ne seront achevés qu'en 2004, voire en 2005. Les raisons principales expliquant la prolongation de certains sous-crédits sur plusieurs années sont les suivantes :

- les travaux correspondant à des demandes de sous-crédits formulées en fin d'année ne peuvent être achevés que l'année suivante;
- certains chantiers, en raison de leur taille ou des conditions de travail rencontrées sur le terrain, peuvent être retardés de plusieurs années;
- lorsque les travaux à mettre en oeuvre impliquent le concours de plusieurs administrations et entreprises privées (État, communes, Swisscom, etc.), il n'est pas rare que ceux-ci soient ajournés pour une raison propre à l'une ou l'autre d'entre elles;
- enfin, le retard apporté dans la construction de bâtiments ou lotissements oblige les services à retarder la fin des travaux prévus pour leur alimentation.

4. Extensions ordinaires 2004

L'ouverture ou non des chantiers d'extension est tributaire des décisions prises par les différents services des SIL, la direction des Travaux, les communes alimentées en énergies, l'Etat de Vaud et Swisscom.

Les facteurs qui influenceront sur les décisions en 2004 sont les suivants :

- les différents programmes des administrations et des entreprises privées relatifs aux travaux de fouilles à exécuter;
- l'avancement des études;
- la disponibilité du personnel;
- les modifications de tracés;
- les demandes imprévisibles de raccordements d'immeubles ou de lotissements;
- la réfection des chaussées.

La Municipalité sollicite de votre Conseil les crédits suivants, en précisant toutefois qu'elle renonce à présenter une liste exhaustive des chantiers prévus par chacun des services, sachant, par expérience et comme en font foi les explications ci-avant, qu'une planification détaillée serait très aléatoire.

Service du gaz et du chauffage à distance	fr.	fr.
<i>Réseau de distribution du gaz</i>		
Remplacement de canalisations :		
- à Lausanne	1'640'000.-	
- hors Lausanne	<u>630'000.-</u>	2'270'000.-
Pose de nouvelles canalisations :		
- hors Lausanne		1'589'000.-
Pose de nouvelles canalisations du marketing industriel		<u>1'241'000.-</u>
Total		<u><u>5'100'000.-</u></u>
 <i>Réseau du chauffage urbain</i>		
Remplacement de canalisations :		
- à Lausanne		350'000.-
Raccordement d'immeubles :		
- à Lausanne		<u>1'450'000.-</u>
Total		<u><u>1'800'000.-</u></u>
 Service de l'électricité	fr.	fr.
<i>Réseaux de distribution</i>		
Réseau de Saint-Maurice		
- Extension du réseau moyenne tension et des postes de transformation		226'000.-
Réseau de Lausanne		
- Extension des réseaux moyenne et basse tensions Lausanne et hors Lausanne sur les communes alimentées au détail	3'490'000.-	
- Équipement et raccordement moyenne et basse tensions des postes de transformation Mise en conformité des équipements devenus obsolètes et adaptation des équipements aux nouvelles normes fédérales	2'378'000.-	
- Entretien et remplacement du réseau moyenne et basse tensions	680'000.-	
A reporter.....	6'548'000.-	226'000.-

Report	6'548'000.-	226'000.-
- Achats et remplacement de compteurs	723'000.-	
- Extension et remplacement du réseau de l'éclairage public	<u>400'000.-</u>	7'671'000.-

Des recettes d'investissement (finances d'équipement) seront facturées en 2004 pour un montant estimé à 1'300'000 francs et portées en amortissement.

Toutefois, le montant des intérêts intercalaires calculés sur cette somme s'élève à 147'000 francs et viendra en diminution de charge

Total		<u>-147'000.-</u>
		<u>7'750'000.-</u>

(Le total ci-dessus comprend des intérêts intercalaires et des frais de personnel pour 4 mios)

Service du Multimédia	fr.	fr.
------------------------------	-----	-----

- Raccordements du télé réseau		<u>1'400'000.-</u>
--------------------------------------	--	--------------------

Des recettes d'investissement (participations des propriétaires) seront facturées en 2004 pour un montant estimé à fr. 450'000.- et portées en amortissement.

Selon la demande de la Commission permanente des finances dans son rapport d'examen du préavis des extensions ordinaires 1998, apparaît ci-dessous la distinction entre les dépenses liées au développement ou à l'entretien des infrastructures.

Développement des infrastructures :	fr.	8'644'000.--
Entretien des infrastructures :	fr.	<u>7'406'000.--</u>
Total	fr.	<u>16'050'000.--</u>

5. Plan des investissements

Le montant du crédit nécessaire à la réalisation de ces extensions figure au plan des investissements des années 2004 et 2005 pour un montant de fr. 16'050'000.--.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2003/49 de la Municipalité, du 9 octobre 2003;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 16'050'000 francs pour couvrir les frais de remplacement et d'extension des réseaux ordinaires des Services industriels, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan :

Distribution :	fr.
Réseau du service du gaz et du chauffage urbain..	6'900'000.-
Réseau du service de l'électricité	7'750'000.-
Réseau du service du multimédia	1'400'000.-
Total	<u>16'050'000.-</u>

- d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissements y relatives, calculées en fonction des dépenses réelles.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche